



Dans ce numéro :

Plus vite, plus haut, plus dopés	2
Suite : Plus vite, plus haut, plus dopés	3
Suite et fin : Plus vite, plus haut, plus dopés	3
Sur le même registre : Le revers de la médaille	4
Les réanalyses des échantillons	4
Responsabilité médicale	4
Définitions de l'intérêt général	5
Franchise des impôts commerciaux	5
Cyclisme : Nouvel accident dramatique	5
Dopage : Affaire Puerto, un acquittement surprenant, une décision déconcertante	6
Dopage et Jeux Olympiques	6
FIFA, toujours aussi fragilisée	7
Football : Thiriez, les barrages de retour	7
FIFA : Enquête française sur l'attribution de la coupe du monde 2022 au Qatar	7
La nouvelle directrice des Sports	7
Echos 94	8

L'activité physique au cœur des politiques ?

Enjeu de société, de santé et d'économie, les préconisations se multiplient en parallèle des constats :

- L'activité physique représenterait un coût de 80 milliards d'euros dans la zone européenne. Elle concerne principalement la prise en charge de quatre pathologies favorisées par le manque d'activité physique, dont les maladies coronariennes et le diabète de type 2.

En France le Sénat a organisé deux tables rondes autour de la promotion de l'activité physique. Le président du CNOSF, Denis Masseglia, est intervenu sur le sujet de la mobilisation des décideurs politiques : "Il faut miser sur le sport car cela peut rapporter beaucoup plus que cela ne coûte"

De son côté Patrick Petrympka, président de l'UNSS et directeur, a déclaré "la France est le pays de Descartes, donc on a du mal à convaincre que le sport est sérieux"

La ministre, Najat Vallaut Belkhacem a profité de l'Euro 2016 pour déclarer "Nous vivons une situation contradictoire, les audiences du sport sont exceptionnelles, mais il y a plus de spectateurs que d'acteurs"

L'OMS a adopté un rapport sur la lutte contre l'obésité de l'enfant à l'échelle internationale, c'est la première fois que l'on accorde autant d'importance à l'activité physique qu'aux régimes alimentaires. L'activité est considérée comme l'un des quatre piliers de la prévention des maladies non transmissibles... le rapport conclut au besoin de travailler avec les gouvernements pour qu'ils s'investissent pleinement dans ces domaines.

Nous pourrions en conclure que le point d'interrogation du titre de cet article n'était pas nécessaire. Mais au-delà d'une multitude de constats et de déclarations, les années passent et rien ne change vraiment. Les bonnes intentions ne sont pas à la hauteur des enjeux et de la réalité, la politique doit se traduire par des moyens pérennes dans le temps.

Le mouvement sportif peut être un des maillons de promotion, mais il ne peut pas être le seul, car c'est toute une chaîne qui doit se mettre en place au service de la santé des personnes. Ceci doit passer par une grande réforme qui considérera que l'activité physique doit être au cœur des politiques et que c'est vraiment une grande priorité.

Christian LOPES

Plus vite, plus haut, plus dopés

Malgré la multiplicité des scandales, rien n'enraie la mécanique infernale du dopage. A l'approche de l'Euro de football et des JO de Rio, une enquête édifiante dans les coulisses d'une arnaque planétaire.

C'est ainsi que ce sujet a été traité et qualifié par une émission de télé diffusée le 7 juin à 20h55 sur la chaîne ARTE.

Nous avons pris la précaution de ne citer que quelques noms d'athlètes ou de faits qui sont avérés et qui n'ont pas été démentis, ne voulant que nous attarder sur le fond des méthodes de ce fléau qui est le dopage et la tricherie.

L'émission a commencé par le témoignage d'une sportive spécialiste du 800 mètres qui a avoué avoir été dopée par substances illicites fournies par son entraîneur dans son pays où toutes les instances sportives et étatiques sont favorables au dopage des athlètes. Cette « lanceuse d'alerte » a été la seule à avoir parlé dans son pays d'origine, la Russie. Elle s'est réfugiée depuis dans un autre pays avec son mari qui est aussi un athlète car ils ont été victimes de menaces.

On sait que certains des produits utilisés sont indétectables, car ils sont éliminés rapidement de l'organisme après leur absorption. C'est une activité clandestine qui concerne à peu près toutes les disciplines, et génère un chiffre d'affaire estimé à 30 milliards d'euros par an.

La responsabilité des sponsors et des fédérations est en cause, car il en existe qui assurent une place au JO à des compétiteurs contre le paiement de sommes variables. C'est un racket organisé par des fédéra-

tions qui placent l'argent au dessus des athlètes. Plusieurs affaires sont en cours contre des dirigeants peu scrupuleux, des chiffres sont avancés, 450.000 euros par exemple, c'est un sujet qui reste encore tabou grâce à une omerta organisée.

Un sportif dopé témoigne, il est sous le coup d'une sanction de sa fédération qui n'a pas été encore prononcée. Il avait bien commencé très jeune une carrière brillante et il reconnaît maintenant qu'il n'avait obtenu qu'une seule médaille sans être dopé aux championnats d'Europe d'athlétisme, il a mis en cause son entraîneur qui n'a pas souhaité s'exprimer tout en démentant les faits.

On estime qu'il y aurait 3.000 athlètes suspendus tous les ans au niveau mondial. 191 Etats ont pourtant signé un accord avec l'AMA pour lutter contre le dopage qui présente des failles.

A Pékin en 2015, la fédération d'athlétisme a organisé la compétition, mais elle a aussi opéré les contrôles en étant de fait juge et partie ; on sait du reste que les contrôles urinaires peuvent être détournés, il y a un exemple tout récent en la matière en Russie.

Le passeport biologique qui autorise l'analyse de sang permet de détecter des produits qui échappent aux contrôles urinaires mais on en connaît aussi les limites. Tous les produits ne sont pas encore connus, à Pékin deux athlètes étaient positifs.

On notera une avancée que sont les tests rétroactifs qui permettent de revenir 10 ans en arrière sur les échantillons qui sont conservés pendant

cette durée dans les laboratoires. Pour RIO il faudra donc attendre 2026 pour savoir celles et ceux qui seraient passés à travers les contrôles et connaître finalement les vrais médaillés...

Actuellement, on sait qu'il y a eu 10 hommes qui ont couru un 100 mètres en moins de 9,8 secondes et Bolt est le seul à n'avoir pas été contrôlé positif mais dans 10 ans qu'en sera-t-il ? Cette interrogation n'est pas une accusation sur les performances de ce grand champion. Si tous les pays devraient avoir des agences anti-dopage, ce n'est pas hélas le cas de la Jamaïque.

Les scientifiques pensent que les effets du dopage peuvent agir à long terme et peuvent être pérennes, si c'est le cas un athlète pourra revenir à la compétition après une suspension, tout en ayant conservé un gros potentiel génétique, il y a déjà des cas qui ont été observés.

Les sponsors sont qualifiés de cyniques car après des contrôles positifs des athlètes qu'ils soutiennent, les contrats demeurent, ce qui permet de dire que le dopage serait devenu indissociable de la compétition pour des enjeux hautement économiques.

Le dopage devrait être sanctionné d'une peine de prison comme toute autre infraction à la loi, mais la corruption règne au plus haut niveau selon un rapport accablant de l'IAAF.

On en revient au cas de la Russie qui fabrique ses champions par un dopage organisé par l'Etat, 4.000 athlètes ont été suspendus. Le président Poutine a été obligé de rassurer l'opinion internationale et l'AMA,

«On estime qu'il y aurait 3.000 athlètes suspendus tous les ans au niveau mondial.»

«Le dopage devrait être sanctionné d'une peine de prison comme toute autre infraction à la loi, mais la corruption règne au plus haut niveau selon un rapport accablant de l'IAAF.»

en déclenchant une enquête dont on ne connaît pas encore tous les résultats. On a constaté toutefois la mort suspecte de deux directeurs de l'agence russe du contrôle anti-dopage qualifiés de corrompus.

Les périodes de détection sont de plus en plus courtes, les journalistes obtiennent alors des preuves nombreuses avec des vidéos cachées.

Dans ce dossier très sensible politiquement, on voit bien qu'il est fondamental pour un Etat d'afficher son excellence sportive pour accueillir de grands événements, la commission d'enquête est toujours en cours en Russie.

Si tous les sports paraissent touchés par le dopage, certains sont les plus exposés : cyclisme, natation, athlétisme, boxe, jockey, rugby, basket... Par contre le football échapperait-il au dopage pour des raisons techniques ? La FIFA, qui vient de rencontrer bien des problèmes, a toujours été fière de n'avoir eu que très peu de contrôles positifs à déplorer, un seul en 1994 qui concerne une star du ballon rond. A Rio aucun cas positif.

En 1998 tous les échantillons ont été détruits rapidement, bizarre non ? En 2006 aucun contrôle sanguin n'a été pratiqué et en 2014 les échantillons ont été envoyés de Rio à Lausanne, ils ont été examinés 15 heures après leurs prélèvements, encore une bizarrerie... Un journaliste assure que les fournisseurs de produits en vendent aussi aux footballeurs, un dopage organisé sévirait donc dans des équipes, il existe des cas avérés qui ont été révélés en Italie dans la presse, devant des tribunaux des stars du foot ont été appelés à s'expliquer devant des juges, c'est une affaire qui a été très mé-

diatisée.

On sait maintenant qu'il existe des thérapies cellulaires pour réparer les dégâts dus à des blessures, ceci permet aussi, par injection dans le sang, d'augmenter la performance. C'est une nouvelle technique, et c'est vendu dans le monde entier, la fabrication se fait en Espagne, la technique a été interdite par l'AMA mais les recours judiciaires ont permis la validation de cette technique qui a d'autres applications médicales.

Force est de constater que le pouvoir est aux mains des financiers internationaux qui s'entourent de brillants juristes, et les financeurs assurent aussi les contrôles !

Même le tennis n'est pas à l'abri de soupçons, le cyclisme est l'exemple le plus emblématique, même s'il se veut désormais exemplaire, pas vu, pas pris... Mais la suspicion demeure présente.

L'AFLD a assuré le contrôle de plus de 450 substances en 2015, un seul cas a été positif, mais on sait que les dopeurs auraient plusieurs années d'avance en utilisant toujours des produits non encore répertoriés au moment des contrôles. Dans le cyclisme il est dit que le dopage était toujours la norme, est-ce toujours la règle ? Un coureur professionnel, Christophe Basson, a eu le courage de tout déballer dans un livre, ce qui lui a valu le surnom de « mouton noir ». Il a raconté comment il a été obligé de quitter les pelotons, victime de menaces, tout particulièrement et directement de Lance Armstrong dont la tricherie n'est plus à démontrer, car pour lui c'était le dopage qui était la norme.

Il est probable que la faute en revient à l'UCI qui n'avait pas

adopté les vrais outils, et a freiné l'application du passeport biologique renforcé dès 1999.

Alors le sport laboratoire de demain pour la société ? Beaucoup de personnes font du sport au quotidien pour leur plaisir en utilisant des produits énergétiques mais d'autres vont plus loin dans les produits utilisés que l'on peut se procurer facilement sur le net et c'est un danger pour la santé. Malheureusement c'est un business très juteux qu'il est impossible de réguler.

Le culturisme en consomme beaucoup hélas, les compétiteurs sont soumis uniquement à des contrôles urinaires, sur une compétition on a relevé un quart des personnes positives. La police, les douanes saisissent chaque année des produits aux domiciles même des culturistes.

Il s'agit d'un marché estimé à 30 milliards de C.A, contrôlé par des mafieux des pays de l'Est qui s'étend au monde entier. On y trouve des médicaments légaux détournés de leur utilisation médicale. Interdits dans l'Union Européenne, on les trouve sur des sites spécialisés. Ils sont fabriqués en Roumanie et doivent servir à financer un nouveau laboratoire dont le coût est estimé à 26 millions d'euros, budget supérieur à celui de l'AMA...

En Chine la prise d'hormones mâles par les femmes (stéroïdes) a eu des effets secondaires sur la santé, sans compter tout un tas d'autres produits qui peuvent entraîner la mort.

Ce trafic d'ampleur mondiale conduit des sportifs à une utilisation de plus en plus fréquente dont le coût mensuel peut varier de 3.000 euros à



100.000 euros pour certains athlètes. Ce sont souvent des médicaments qui sont d'un usage thérapeutique prescrits par des médecins peu scrupuleux contre beaucoup d'argent.

Des sportifs qui ont reconnu en avoir fait usage à leurs frais, demandent que l'entourage des

sportifs ne bénéficie plus d'une quasi impunité. Ils demandent aussi des contrôles renforcés indépendants du sport car on voit bien que celui-ci n'est plus en mesure d'être crédible.

Pourrait-on donc en conclure que les instances sportives sont dans l'incapacité d'arrêter le

dopage, fléau des temps modernes, ou de le réduire grandement ? Pour notre part nous voulons dire haut et fort que c'est un problème de société où le mot compétitivité n'a plus que le sens que l'on veut bien lui donner... De ce fait il entraîne des dérives de plus en plus insupportables !!!

Sur le même registre : Le revers de la médaille

Cette émission diffusée sur la chaîne de télévision LCP/PUBLIC SENAT, le dimanche 12 juin et rediffusée le samedi 18 juin à 17 heures est dans la continuité de celle d'ARTE.

Pesant 3% du commerce mondial, les athlètes de haut niveau sont devenus des icônes modernes. Jean-Pierre Papin, Laurent Brochard, Marion Bartoli, Christine Arron, Derek Redmond, entre autres, ont témoigné à visage découvert

sur leur carrière et leur retraite.

Pour améliorer leurs performances, certains ont été capables de mettre leur santé en danger.

Entre surmédicalisation, dopage et accélération des rythmes d'entraînement, les dommages physiques comme psychologiques, sont parfois irréversibles.

C'est le cas de Kyle Turley,

footballeur américain atteint d'une maladie neurodégénérative ou de Julia Gottschalk, ex-nageuse allemande donnant naissance à une fille infirme.

On voit bien la détresse des athlètes qui aiment leur sport et qui ont tout sacrifié pour lui, quitte à en subir les conséquences et aussi ils le savent, les avantages financiers quand la réussite et au bout des efforts consentis, la gloire à un prix... Cela en vaut-il la peine ?

«Pour améliorer leurs performances, certains ont été capables de mettre leur santé en danger.»

Les réanalyses des échantillons

Ceci concerne celles des échantillons des JO de Londres (2012) et ceux de Pékin (2008). Elles ont été faites en utilisant les méthodes scientifiques les plus récentes.

Ce travail débuté en août 2015 porte sur :

- 265 échantillons sélectionnés des Jeux de Londres, 23 athlètes

étaient positifs.

- 454 échantillons pour les Jeux de Pékin, 31 cas positifs.

Le président du CIO, Thomas Bach, a déclaré "Nous souhaitons écarter les tricheurs des Jeux Olympiques de Rio de Janeiro, c'est pourquoi nous agissons rapidement. J'ai déjà convoqué une commission

disciplinaire, laquelle a tout pouvoir pour prendre les décisions au nom du CIO . »

La rapidité du CIO en la matière ne peut faire que sourire au minimum quand on connaît tous les scandales révélés tout dernièrement.

Responsabilité médicale

Celle-ci concerne les médecins qui délivrent un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition, il doit, du reste, préciser le nom du sport concerné.

Il devrait donc avant d'apposer sa signature sur le certificat, opérer tous les contrôles nécessaires, ce que peu de généralistes font.

En vertu du code du sport (C.sport.art.L.231-2), le non-respect de l'obligation liée au contrôle médical donne lieu à des sanctions en application des règles classiques de responsabilité toujours en vigueur.

Un sportif qui subit un préjudice corporel, lors de la pratique de son sport, peut mettre en

cause le médecin, s'il apparaît que le contrôle médical était insuffisant.

Le médecin pourrait alors voir ses responsabilités civiles et pénales engagées.



Définition de l'intérêt général

Le HCVA a préconisé de retenir des critères incontournables :

- Statut juridique : il concerne les associations, les fondations et autres organismes sans but lucratif à l'exclusion des organismes d'utilité sociale.
- Gouvernance : l'association doit être ouverte à tous les adhérents et bénéficiaires, dans le respect de ses statuts, mais également de ses objectifs et en dehors de toute politique discriminatoire. Elle doit fonctionner de manière démocratique, les membres devenant les

acteurs du projet pour lequel ils sont engagés. La participation ou la représentation à l'assemblée générale et aux instances dirigeantes qui doivent être composées de bénévoles dont l'intervention est souhaitable pour la mise en place des activités.

- Gestion désintéressée et non lucrative : ils sont les deux critères incontournables, aucun partage des excédents ou d'autres éléments du patrimoine de l'association n'est possible.
- Transparence : c'est une obligation envers les mem-

bres, comme du public, qu'il s'agisse des comptes annuels (respect de la réglementation de publicité), mais aussi le montant des réserves et le rapport d'activité.

Cette transparence n'est pas toujours respectée et peut donner lieu à des conflits d'intérêts.

- Autres indices : il en existe mais ils ne concernent guère les associations sportives, et ne sont que des indices qui seront appréciés au cas par cas.

« Critères incontournables :

- Statut juridique
- Gouvernance
- Gestion désintéressée
- Transparence

Franchise des impôts commerciaux

Elle concerne toutes les associations et donc les sportives, elle porte tout d'abord sur les six manifestations exceptionnelles de bienfaisance ou de soutien au profit de l'association.

Qui dit exceptionnel, dit bien qu'il ne s'agit pas des activités régulières qui entrent dans le cadre habituel de l'objet de l'association et du calendrier sportif.

Les recettes doivent être perçues au profit exclusif de l'association pour bénéficier d'une exonération fiscale.

Il s'avère qu'actuellement les recettes de six manifestations exceptionnelles par an ne sont pas incluses dans le seuil de la franchise annuelle de 61.145 euros. On peut donc en déduire qu'une association peut avoir une activité lucrative accessoire qui lui permette d'accroître ses ressources financières au-delà des manifestations exceptionnelles.

Le bénéfice de la franchise des impôts commerciaux est accordé par l'administration fiscale dans la mesure où la gestion de l'association est désintéressée,

et que toutes les activités lucratives ne soient pas prépondérantes.

La doctrine de l'administration fiscale est de 25 % pour les activités lucratives et de 75 % pour les activités non lucratives, il ne s'agit donc pas d'une règle formelle. En outre les recettes d'exploitation tirées des activités non lucratives, telles que les cotisations ne sont pas non plus prises dans le seuil de la franchise.

« Les recettes doivent être perçues au profit exclusif de l'association pour bénéficier d'une exonération fiscale. »

Cyclisme : Nouvel accident dramatique

Après les multiples accidents de début de saison dont nous sommes fait l'écho, un nouvel accident vient de se produire sur la 3^{ème} étape du Tour de Belgique, le 28 mai : une moto a fauché 19 coureurs en un blessant un, Stig BROECKX, très grièvement, 10 autres ayant été hospitalisés.

Ce coureur belge de 26 ans victime d'une hémorragie céré-

brale est toujours maintenu dans un coma artificiel malgré une nouvelle et récente intervention chirurgicale qualifiée de bénéfique (19 juin ?). Le pronostic vital n'est pas engagé mais les conséquences neurologiques sont encore indéterminées.

La course a été interrompue et l'UCI interpellée par les coureurs. L'UCI qui a promis des

mesures sans qu'à ce jour, elles ne soient annoncées déplore que les premières mesures prises après les premiers accidents ne soient pas parvenues à l'organisateur...



Stig BROECKX

Dopage : Affaire Puerto, un acquittement surprenant, une décision déconcertante !

«La prescription de 10 ans étant atteinte, aucune sanction ne peut être prise et, certains ont déjà été sanctionnés (des cyclistes espagnols, allemands et italiens). La révélation des noms sera, certes intéressante, pour les médias... »

Qui se souvient qu'en 2004 un cycliste espagnol (peu connu) « s'autotransfuse » dans un train et fait un malaise... Son appartenance à une équipe, KELME, conduira à un médecin madrilène de réputation mondiale et qui officie auprès des plus grands noms du sport.

En 2006, la police espagnole procède à de nombreuses interpellations, des équipes cyclistes écartent de grands noms, le Tour de France interdit le départ à des équipes et/ou des coureurs, l'UCI retire des licences à des directeurs sportifs et à des managers mais il n'y a pas que le cyclisme qui est concerné. Une question se pose : le rayonnement du sport espagnol, toutes disciplines confondues, a-t-il un lien avec ce sulfureux médecin ?

La justice espagnole qui fait l'objet de pressions politiquement puissantes, est embarrassée par l'ampleur médiatique et par l'absence de précisions dans le droit. L'affaire sera classée à plusieurs reprises

mais à chaque fois la procédure est réouverte ! En 2013, le docteur Eufemiano FUENTES, gynécologue de formation et époux de l'athlète Cristina PEREZ (100 m, 200 m et 400 m haies), est condamné à une peine de prison d'un an et à une interdiction d'exercer de quatre ans. Il a en outre ordonné la destruction des poches de sang (beaucoup ont déjà été « reprises » par des fédérations !). Les instances sportives feront appel avant une nouvelle condamnation et un jugement en appel plus de 10 ans après les faits : les poches de sang ne sont pas des produits dopants et le Docteur FUENTES est acquitté. Toutefois, les poches de sang (211 poches de sang et 99 de plasma) devront être remises à l'AMA.

Que peut-on espérer si l'AMA récupère ces éléments ? La prescription de 10 ans étant atteinte, aucune sanction ne peut être prise et, certains ont déjà été sanctionnés (des cyclistes espagnols, allemands et italiens). La révélation des

noms sera, certes intéressante, pour les médias... Sont présentés 35 noms dont 23 cyclistes pratiquement tous identifiés. Qui sont les 12 autres ? Douze sachant que l'athlétisme aurait été fortement impacté de même que des tennismen, des équipes de foot, etc....

La « manipulation sanguine » est-elle ou n'est-elle pas du dopage ? C'est aux scientifiques de répondre mais, pour notre part nous persistons à croire qu'il y a tricherie.

L'Agence Antidopage Espagnole, aujourd'hui dirigée par le directeur de la Guardia Civil en 2006, s'est félicitée de cette ultime dénouement tandis que l'AMA se déclare reconnaissante et que l'UCI « applaudit ».

Il ne fait aucun doute que le dopage a été mésestimé dans son ampleur scientifique, qu'il a été et qu'il reste une immense escroquerie sans aborder les thèmes de l'impact sur la santé, sur la moralité et sur l'éthique du sport en général.

Dopage et Jeux Olympiques

Autour de la participation d'athlètes aux prochains Jeux Olympiques de Rio, athlètes suspectés de dopage à titre individuel ou au titre d'un dopage « organisé » par leur pays, le CIO, de grandes fédérations (dont l'IAAF), réfléchissent à un système moral, éthique, juste, préparant l'avenir mais juridiquement et réglementairement fondé !

Car de nouvelles affaires pénaliseraient l'avenir du sport de haut niveau.

Cependant, nous nous étonnons de cet accès de moralité

et de la précipitation qui l'accompagne.

Il est normal que toutes les précautions juridiques soient prises mais nous nous étonnons des moyens mis en œuvre, de leur mode de financement, de leur application, de leur imbrication politique et du poids de « l'émotionnel » dans cette démarche.

Faire le procès d'un pays n'est pas du ressort du mouvement sportif d'autant plus que c'est un jeu, à défaut d'une provocation. La Russie défie le monde ! Les Jeux de Sotchi et leur dé-

mesure applaudie marque une nouvelle fissure dans l'édifice olympique. La Russie qui sera le prochain organisateur de la Coupe du Monde de Football et qui défie l'Euro 2016 en encourageant ses supporters à tous les débordements y compris ceux visant directement la France.

Les russes qui ont toujours été de redoutables diplomates et de valeureux guerriers ne doivent pas mener une guerre où le sport est pris en otage.



FIFA, toujours aussi fragilisée

La FIFA et son nouveau président, le sémillant et juvénile Gianni INFANTINO, cité dans les Panama Papers, mis devant le fait accompli d'une démission médiatisée doit maintenant affronter des soupçons de corruption et d'accusation de complot !

Les médias, allemands notam-

ment, ont publié des menaces de suspension de 90 jours...

Gianni INFANTINO aurait demandé la destruction de fichiers informatiques, de fichiers audios, de documents compromettants. De même que le montant de son salaire ferait l'objet d'une enquête !

En ouverture du dernier

congrès, au Mexique, le nouveau président a affirmé que « la crise était terminée » ce qui déclencha de fortes réserves alors que certains se sentent visés par un complot...

Enfin, le nouveau président confondrait la notion de frais personnels et de frais liés à sa fonction, un autre sujet plus qu'embarrassant.



Gianni INFANTINO

Football : Thiriez, les barrages de retour

C'était, entre l'ancien président de la LFP et la fédération, un sujet de discorde qui aurait pu diviser le monde du football.

Le retour aux barrages, à partir de 2017-2018, implique un ajustement entre le monde pro et le monde amateur.

La réforme territoriale s'est invitée dans le débat en passant de 21 à 13 régions, les li-

gues évoluant en 12 super ligues (PACA et Corse étant réunies) !

Avec 3 montées et 3 descentes, en Ligues 1 et 2 qui restent à 20 clubs, les barrages opposeront, en matchs aller – retour :

- Le 3^{ème} de Ligue 2 contre le 18^{ème} de Ligue 1, pour une place en Ligue 1,
- Le 3^{ème} de National contre le 18^{ème} de Ligue 2, pour une

place en Ligue 2,

Pour ce qui concerne le « CFA », c'est le grand chambardement. Le National 1 reste un groupe unique de 18 clubs, le National 2 comprend 4 groupes de 16 équipes tandis que le National 3 comportera douze groupes correspondants aux 12 régions, groupes de 14 clubs. Le CFA disparaît totalement.

«Le retour aux barrages, à partir de 2017-2018, implique un ajustement entre le monde pro et le monde amateur.»

FIFA : Enquête française sur l'attribution de la coupe du monde 2022 au Qatar

Le Parquet National Financier (PNF) n'exclut pas d'enquêter sur l'attribution de la Coupe du Monde 2022 au Qatar, « un certain nombre d'éléments les incitent à enquêter » sans les

citer.

Toutefois, des journalistes ont effectués des recoupements qui tournent autour de Michel PLATINI et d'une réunion informelle et discrète à l'Élysée.

D'autres soupçons de corruption pèsent sur de grands événements, de Rio à Tokyo... dont des championnats du monde.



La nouvelle directrice des Sports

Laurence Lefèvre a été nommée le 9 mai 2016 à ce poste au Ministère des Sports, sur proposition du ministre, Patrick Kanner.

Elle a eu un brillant parcours, professeur d'EPS en 1980, elle intègre l'ENA en 1993, occupant dès lors plusieurs fonctions, de 1995 à 2003, sous directrice de la petite enfance à la ville de Paris (2003/2007) et directrice générale des services du Conseil Régional de Picardie (2008/2010). Puis de retour à la ville de Paris comme

directrice de la jeunesse et des sports, avant d'être nommée directrice de cabinet de la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de lutte contre l'exclusion en 2013.

Au sein des priorités de ses actions figurent les orientations de Patrick Kanner et Thierry Braillard desquelles nous avons retenu :

"La reconnaissance du sport comme prescription non médicalement par la loi Santé, et

donc le sport sur ordonnance" constitueront une occasion formidable de développer le sport pour tous qui reste fondamental dans une société où la sédentarité prédomine.

Sur ce point le CDOS du Val-de-Marne ne peut que se réjouir et espère participer à cette dynamique qui a commencé à être enclenchée, et pour laquelle on attend des financements spécifiques.



Laurence Lefèvre

Les Echos 94

Le Dragon Boat sur sa lancée

C'est seulement après deux années d'exercice que les équipes du club du RSCC-CK de Champigny-sur-Marne participeront aux Championnats de France qui se dérouleront au mois d'octobre à Saint Jean de Losnes dans le département de la Côte d'Or. Il s'agit d'une équipe mixte et d'une équipe dames qui ont été sélectionnées et représenteront leur club.

Pour les Championnats du Monde qui se dérouleront à Moscou du 5 au 12 septembre, quatre femmes du club, sur dix sélectionnés intégreront l'équipage français, soit : Corinne Paris, Stéphanie Vigier, Marine Del Gallo et Alexandre Mandic. C'est ce que l'on appelle une cerise sur le gâteau.

Nous leurs adressons tous nos vœux.



L'heure du bilan

Ça y est, l'année est terminée pour le Sun.

Pour notre équipe première, c'est de nouveau la médaille de bronze du championnat de France d'ultimate frisbee. Nos Miss Sun Shine terminent 6ème de leur championnat et notre malheureuse équipe du Rising finit 2ème du championnat régional pour la 2ème année consécutive, ne permettant pas la montée tant espérée en division 3 (seule la 1ère équipe monte). Notons qu'ils remportent quand même le prix du fair-play, si important à l'Ultimate à tous les niveaux.

Le bilan est donc très bon cette saison : deux médailles d'argent (catégorie mixte sur gazon, catégorie gars en gymnase), une de bronze (catégorie gars sur gazon), deux équipes en Division 1 dans la catégorie mixte la saison prochaine.

Ce n'est cependant pas terminé pour 14 joueurs du club de Créteil, qui participent aux championnats du monde à Londres du 18 au 25 juin !



Stage bien-être pour seniors ou personnes fragilisées (déconditionnement pathologies chroniques)

Venez découvrir comment équilibrer en douceur sa marche en pédalant sur un vélo d'appartement, équipé d'une selle mobile innovante !

L'Association Atelier Inawa, nouvellement accueillie par la Ville d'Ivry-sur-Seine au 54 rue Molière (100 m de la gare RER C), propose un atelier pour retrouver **une qualité de marche équilibrée, le bien-être et la mobilité du corps** dans un parcours simple et complet, dans une ambiance conviviale, en petit groupe de 6 et encadré par un professionnel agréé.

Notre parcours d'activités physiques a de bons **résultats, scientifiquement prouvés**, et nous sommes lauréat EXAPAD de la ville de Paris 2014 et ses partenaires et lauréat mobilité de la bourse Charles Foix 2015.

Stage de 1 mois : 11 séances + une sortie nature gratuite encadrée.

Séances : 3 séances/semaine : lundi, mercredi et vendredi.

Date des stages : du 18 juillet ou 12 août et du 1^{er} août au 26 août.

Prix du stage : 110 €, aide possible.

Inscription au 01 76 28 40 82,

06 74 32 43 26 ou contact-idf@atelier-inawa.fr.

Les personnes intéressées peuvent également venir les mardis et jeudis de 11 h à 12 h jusqu'au 29 juillet dans nos bâtiments de la Silver Innov' s'ils veulent nous rencontrer et avoir des informations supplémentaires.

Le CDOS était présent...

Le 3 Juin, spectacle d'ouverture des 50e Jeux du Val de Marne à Bonneuil/Marne, C.Lopès, W.Leguy

Le 4 Juin, 5e Jeux Handi Cap sur le sport à Saint-Maur—J.Célèrier

Le 4 Juin, finales Nationales de Gymnastique artistique et trampoline UFOLEP à Rungis—C.Lopès

Le 20 Juin, soirée de lancement des actions de mobilisation pour la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, au Conseil Régional Paris 7e—PP.Ponson Sacquard; I.Stutz

Le 21 Juin, conseil d'administration de l'Institution Interdépartemental du parc du Tremblay, à Champigny/Marne—T.Billard

Le 23 Juin, garden-party au golf de Crécy La Chapelle—W.Leguy

Le 27 Juin, conseil d'administration du parc Interdépartemental des Sports, à Choisy le Roi—L.Casses

Le 28 Juin, assemblée générale du Conseil Social du Mouvement Sportif à Paris

CDOS 94

38/40 rue Saint Simon
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax: 01.48.99.30.21
Courriel: cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES,

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie CHAVIGNON et Christian PLAT.

Sources : Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport., le Figaro..